

# FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC



## PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2008 - 2013

Pour une meilleure qualité de vie  
des générations actuelles et futures



Fondation de la faune du Québec

## **Mot du président-directeur général**

### **Pour une meilleure qualité de vie des générations actuelles et futures**

La Fondation de la faune du Québec est fière de présenter son premier *Plan d'action de développement durable 2008-2013*. Ce plan d'action a été élaboré à la suite de l'adoption par le gouvernement de la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013* qui découle de la *Loi sur le développement durable* sanctionnée par l'Assemblée nationale en 2006. Ce plan d'action nous permettra de poser des gestes au quotidien qui, additionnés à ceux des autres ministères et organismes gouvernementaux, dans le cadre de leur plan d'action respectif, rendront possibles l'atteinte des objectifs de la stratégie gouvernementale.

La Loi définit le développement durable comme étant un développement qui répond aux besoins présents sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable comprend assurément une dimension environnementale, mais aussi sociale et économique. Ces notions sont indissociables et permettent de mieux cibler nos actions pour le futur et d'agir en synergie avec toutes les composantes de l'appareil gouvernemental afin d'offrir une meilleure qualité de vie aux Québécois, aujourd'hui et pour demain.

Depuis plus de vingt ans, la Fondation de la faune du Québec travaille à promouvoir et à mettre en valeur la conservation de la faune et de son habitat. Elle a été un précurseur dans le domaine du développement durable. Son action s'étend sur tout le territoire du Québec et elle a permis, jusqu'à maintenant, à plus de mille organismes de réaliser des initiatives fauniques. L'intervention de la Fondation crée un effet multiplicateur, car elle permet une implication des gens dans leur milieu et favorise le développement économique régional. Les projets appuyés par la Fondation mettent à contribution la main d'œuvre locale. La réalisation de ces projets à caractère faunique contribue aussi à assurer une meilleure qualité de vie à tous.

Ce premier plan d'action constitue un outil précieux qui nous permettra de faire un pas de plus en tant qu'organisme écoresponsable soucieux du mieux-être collectif.

Le président-directeur général,



André Martin

## **Un pas de plus vers un mieux-être collectif**

La Fondation de la faune du Québec a été instituée le 15 juin 1984 en vertu de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*. La Fondation est une personne morale sans but lucratif, mandataire de l'État et elle relève du ministre des Ressources naturelles et de la Faune. Elle est reconnue, depuis 1987, comme organisme de charité enregistré au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et elle est donc habilitée à délivrer des reçus pour usage fiscal à ses donateurs. La Fondation bénéficie d'un financement stable et récurrent provenant de contributions versées par tous les pêcheurs sportifs, les chasseurs et les trappeurs lors de l'achat de leur permis.

Sa mission consiste à promouvoir la conservation et la mise en valeur de la faune et de son habitat et, à cette fin, elle peut solliciter et recevoir des dons, des legs, des subventions ou d'autres contributions, acquérir, louer ou aliéner des biens ou des droits réels sur des biens et y effectuer des travaux, fournir de l'aide financière ou technique afin de conserver ou de mettre en valeur la faune et son habitat et conclure des ententes dans le cadre de ses fonctions.

Depuis le début de ses activités, la Fondation s'est orientée vers le soutien des initiatives des organismes du milieu. Ainsi, pour favoriser la mise sur pied de projets, la Fondation conseille et accompagne les promoteurs dans la conception, la réalisation et le suivi de leurs projets. La rédaction et la diffusion de guides d'aménagement, la tenue de séances de formation, l'organisation d'ateliers, la réalisation de projets de démonstration sont autant de moyens privilégiés pour assurer la réalisation de son mandat.

Avec l'entrée en vigueur de la *Loi sur le développement durable* contenant l'obligation de prendre en compte les 16 principes qui y sont énoncés, la Fondation de la faune désire, avec la publication de son premier plan d'action, entreprendre une démarche qui pourrait améliorer ses façons de faire en développement durable.

### **Le Plan d'action de développement durable 2008-2013**

Des neuf orientations et 29 objectifs identifiés dans la stratégie gouvernementale, la Fondation participera à la réalisation de trois orientations et de trois objectifs. La première orientation consiste à informer, sensibiliser, éduquer et innover. À cet effet, son plan d'action contient des objectifs de sensibilisation de son personnel et de ses clientèles à la *Loi sur le développement durable*, ses objectifs et ses principes.

La deuxième orientation est de produire et de consommer de façon responsable. La Fondation a comme objectif d'agir de manière à améliorer sa performance de gestion environnementale et d'acquisition écoresponsable. Elle développera une politique qui identifiera les principes généraux d'une meilleure gestion environnementale et d'acquisition écoresponsable et les gestes qui permettront au personnel de la Fondation de contribuer au quotidien, à cette démarche organisationnelle.

Enfin, la troisième orientation est directement liée à la mission de la Fondation. La Fondation s'engage à réviser ses programmes d'aide financière aux organismes du milieu de manière à y intégrer les principes de développement durable en ayant comme objectif de s'assurer que la protection des ressources naturelles soit faite dans le respect de la capacité du support des écosystèmes.

On trouvera en annexe du plan d'action les motifs pour lesquels les autres objectifs de la Stratégie gouvernementale n'ont pas été retenus.

La Fondation de la faune procédera, au cours des cinq prochaines années, à l'aide d'indicateurs, à une reddition de compte sur l'atteinte des objectifs contenus dans son plan d'action. Elle en publiera les résultats dans ses rapports annuels.

## Orientation gouvernementale 1

Informier, sensibiliser, éduquer, innover

### Objectif gouvernemental 1

*Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière et l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre.*

Depuis plus de vingt ans, la mission de la Fondation de la faune du Québec est de promouvoir la conservation et la mise en valeur de la faune et ses habitats. Déjà à cette époque, le développement durable faisait partie de son vocabulaire. Cette notion a pris, avec le temps, des dimensions beaucoup plus larges et fait maintenant une place spécifique aux volets humain et économique.

La connaissance est le moyen incontournable pour mettre en œuvre les principes de développement durable. L'ensemble du personnel de la Fondation de la faune du Québec ainsi que ses diverses clientèles profiteront d'informations qui leur permettront de prendre connaissance, de maîtriser le concept de développement durable et de l'appliquer tant au travail que dans leur vie personnelle.

<p><b>Objectif organisationnel 1</b></p> <p><i>Favoriser l'engagement du personnel et des clientèles dans la mise en œuvre et la promotion du développement durable</i></p>
<p>Action 1 : Mettre en œuvre des activités contribuant à la réalisation du <i>Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation au développement durable</i> auprès des employés de la Fondation de la faune du Québec.</p>
<p>Indicateur : Le taux des employés rejoints par les activités de sensibilisation aux activités de développement durable, dont le taux de ceux ayant acquis une connaissance suffisante pour la prendre en compte dans leurs activités régulières.</p>
<p>Cible : 80 % des employés sensibilisés d'ici 2011 et 50 % d'entre eux ont une connaissance suffisante pour la prendre en compte dans leurs activités quotidiennes.</p>

<p>Action 2 : Promouvoir la <i>Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013</i> auprès des clientèles de la Fondation de la faune du Québec.</p>
<p>Indicateur : Conception et diffusion d'un outil qui permet de promouvoir la <i>Stratégie gouvernementale</i> auprès des clientèles de la Fondation de la faune du Québec.</p>
<p>Cible : Mise en place d'un outil d'information des clientèles complétée pour 2013.</p>

## Orientation gouvernementale 3

Produire et consommer de façon responsable

### Objectif gouvernemental 6

*Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisition écoresponsable au sein des ministères et des organismes gouvernementaux.*

Les activités de la Fondation entraînent la consommation de ressources matérielles en tout genre soit l'acquisition de matériel de bureau, la production et la publication de matériel nécessaire à la réalisation de son mandat et aux communications qui génèrent des matières résiduelles. Une attention particulière sera portée pour améliorer, de manière écoresponsable, les procédés d'acquisition et de recyclage de matériel et pour réduire la consommation des ressources naturelles dans ses activités quotidiennes.

La mise en place d'une politique de gestion environnementale et d'acquisition écoresponsable permettra à tout le personnel de la Fondation de raffermir ses convictions concernant la protection de l'environnement, de développer et d'appliquer, au jour le jour, de bonnes pratiques favorables à l'environnement.

<b>Objectif organisationnel 2</b>  <i>Favoriser l'adoption de pratiques écoresponsables dans les activités de gestion de la Fondation de la faune du Québec</i>
Action 3 : Mettre en œuvre des pratiques et des activités qui contribuent aux dispositions de la <i>Politique pour un gouvernement écoresponsable</i> .
Indicateur : État d'avancement de la mise en œuvre d'une politique de gestion environnementale et d'acquisition écoresponsable.
Cible : Mise en œuvre d'une politique de gestion environnementale et d'acquisition écoresponsable d'ici 2011.

## Orientation gouvernementale 7

Sauvegarder et partager le patrimoine collectif

### Objectif gouvernemental 22

*Assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine et des ressources naturelles dans le respect de la capacité de support des écosystèmes.*

Le mandat de la Fondation de la faune du Québec est de promouvoir la conservation et la mise en valeur de la faune et ses habitats. À cet effet, elle soutient financièrement des initiatives fauniques des organismes du milieu qui désirent protéger, mettre en valeur ou conserver des habitats fauniques.

Toutes ces initiatives cadrent dans la Stratégie gouvernementale pour une gestion intégrée et durable des ressources. La Fondation désire faire un pas de plus et s'assurer que la protection des ressources naturelles soit faite dans le respect de la capacité du support des écosystèmes. En plus de constituer un apport important dans la conservation et la mise en valeur des habitats fauniques, ces initiatives ont des effets sur la qualité de vie des citoyens et sur le développement économique régional.

<p><b>Objectif organisationnel 3</b></p> <p><i>Favoriser la mise en œuvre de projets qui visent la protection et la mise en valeur du patrimoine faunique tout en respectant la capacité de support des écosystèmes.</i></p>
<p>Action 4 : Assurer la prise en compte des principes de développement durable dans les programmes d'aide financière de la Fondation de la faune afin de mieux répondre à l'objectif de sauvegarde du patrimoine dans le respect des écosystèmes.</p>
<p>Indicateur : État d'avancement de la mise à jour des programmes d'aide financière de la Fondation.</p>
<p>Cible : 100 % de mise à jour des programmes d'ici 2013.</p>

## ANNEXE

Motifs pour lesquels certains objectifs de la Stratégie gouvernementale n'ont pas été retenus pour le Plan d'action de développement durable de la Fondation de la faune du Québec 2008-2013.

### **Les responsabilités découlant du mandat de la Fondation de la faune du Québec ne permettent pas de contribuer à certains objectifs gouvernementaux.**

#### *Objectifs gouvernementaux*

2. Dresser et actualiser périodiquement le portrait du développement durable
3. Soutenir la recherche et les nouvelles pratiques et technologies contribuant au développement durable et en maximiser les retombées au Québec.
4. Poursuivre le développement et la promotion d'une culture de la prévention et établir des conditions favorables à la santé, à la sécurité et à l'environnement.
5. Mieux préparer les communautés à faire face aux événements pouvant nuire à la santé et à la sécurité et en atténuer les conséquences.
7. Promouvoir la réduction de la quantité d'énergie et de ressources naturelles et matérielles utilisées pour la production et la mise en marché de biens et services
8. Augmenter la part des énergies renouvelables ayant des incidences moindres sur l'environnement (biocarburants, biogaz, biomasse, énergie solaire, éolien, géothermie, hydro-électricité, etc.) dans le bilan énergétique du Québec.
9. Appliquer davantage l'écoconditionnalité et la responsabilité sociale dans les programmes d'aide publics et susciter leur implantation dans les programmes des institutions financières.
10. Fournir les repères nécessaires à l'exercice de choix de consommation responsable et favoriser au besoin la certification des produits et des services.
11. Révéler davantage les externalités associées à la prévention et à la consommation de biens et services.
12. Favoriser le recours aux incitatifs économiques, fiscaux, et non fiscaux, afin d'inscrire la production et la consommation de produits et de services dans une perspective de développement durable.
13. Améliorer le bilan démographique du Québec et de ses régions.
15. Accroître le niveau de vie.
16. Accroître la productivité et la qualité des emplois en faisant appel à des mesures écologiquement et socialement responsables.
18. Intégrer les impératifs du développement durable dans les stratégies et les plans d'aménagement et de développement régionaux et locaux.
19. Renforcer la viabilité et la résilience des collectivités urbaines, rurales ou territoriales et des communautés autochtones.
20. Assurer l'accès aux services de base en fonction des réalités régionales et locales, dans un souci d'équité et d'efficience.

21. Renforcer la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et scientifique.
23. Intensifier la coopération avec les partenaires nationaux et internationaux sur des projets intégrés de développement durable.
24. Accroître l'implication des citoyens dans leur communauté.
25. Accroître la prise en compte des préoccupations des citoyens dans les décisions.
26. Prévenir et lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.
27. Accroître la scolarité, le taux de diplomation et la qualification de la population.
29. Soutenir les initiatives du secteur de l'économie sociale visant l'intégration durable en emploi des personnes éloignées du marché du travail.

**La Fondation de la faune du Québec applique les dispositions de son Plan d'effectifs pour ses employés, lequel s'inspire des conventions collectives gouvernementales et des lois sur le travail. Elle favorise aussi le perfectionnement de ses employés. Le premier Plan d'action ne présente donc pas d'actions se rapportant à cet objectif.**

*Objectifs gouvernementaux*

14. Favoriser la vie familiale et en faciliter la conciliation avec le travail, les études et la vie personnelle.
28. Accroître la participation à des activités de formation continue et la qualification de la main-d'œuvre.



## Pour tout renseignement

Fondation de la faune du Québec  
1175, avenue Lavigerie, bureau 420  
Québec (Québec) G1V 4P1  
Téléphone : (418) 644-7926  
Télécopieur : (418) 643-7655  
[ffq@fondationdelafaune.qc.ca](mailto:ffq@fondationdelafaune.qc.ca)  
[www.fondationdelafaune.qc.ca](http://www.fondationdelafaune.qc.ca)